

Association des Responsables de Copropriété
7, rue de Thionville
75019 PARIS

Assemblée générale mixte extraordinaire et ordinaire du 25 juin 2019

Textes des résolutions

(Document approuvé au Conseil d'Administration du 16 mai 2019)

a) Décision à caractère extraordinaire :

Projet de résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la proposition de modification de l'article 3 des statuts, approuve le changement d'adresse du siège social au « 7 rue de Thionville à Paris 19^{ème} », comme décidé par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, contre et abstentions, des présents et représentés.

b) Décisions à caractère ordinaire :

1 – Rapport d'activité concernant l'exercice 2018

Projet de résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2018 et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, contre et abstentions, des présents et représentés.

2 – Rapport financier concernant l'exercice 2018

Projet de résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2018 et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, contre et abstentions, des présents et représentés.

3 – Approbation des comptes de l'exercice 2018

Projet de résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2018 et des rapports du commissaire aux comptes et après en avoir délibéré, approuve ces comptes qui se soldent par un résultat excédentaire de 519 073 €.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, contre et abstentions, des présents et représentés.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2018

Projet de résolution

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide sur proposition du Conseil d'Administration d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2018, d'un montant de 519 073 €, au compte « report à nouveau » dont le solde débiteur après cette affectation s'élève à 28 165 €. L'assemblée générale, décide aussi sur proposition du Conseil d'Administration de solder le compte « report à nouveau » par prélèvement sur les réserves associatives et de créer une réserve pour un montant de 120 000 € pour travaux d'aménagement de nos locaux restant à faire en 2019 par prélèvement aussi sur les réserves associatives. En conséquence, nos fonds propres se présentent comme suit après ces prélèvements :

- Réserves associatives 1.344.871 €
- Réserve pour travaux 120.000 €
- Report à nouveau 0 €

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, contre et abstentions, des présents et représentés

5 – Fixation du montant des cotisations pour 2020

a) Adhérents individuels

1- Adhérents en groupe :

Projet de résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la proposition par le Conseil d'Administration de fixation du montant de la cotisation pour 2020 pour les adhérents en groupe décide de fixer le montant de cette cotisation annuelle à 150 € et comprendra l'accès au site, un abonnement à la revue trimestrielle et 5 consultations juridiques par téléphone (chacune d'une durée maximale de 30 mn) et après en avoir délibéré, approuve cette cotisation.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, contre et abstentions, des présents et représentés.

2- Adhérents individuels et/ou primo-accédants :

Projet de résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la proposition par le Conseil d'Administration de fixation du montant de la cotisation pour 2020 pour les adhérents individuels et / ou primo-accédants décide de fixer le montant de cette cotisation annuelle à 100 € et comprendra l'accès au site, un abonnement à la revue trimestrielle et 3 consultations juridiques par téléphone, chacune d'une durée maximale de 30 mn, et après en avoir délibéré, approuve ces cotisations.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, contre et abstentions, des présents et représentés.

b) Adhérents collectifs

1- Syndics bénévoles :

Projet de résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la proposition par le Conseil d'Administration de fixation du montant de la cotisation pour 2020 pour les syndics bénévoles décide de fixer le montant de cette cotisation annuelle à 160 € jusqu'à 15 lots (au-delà, calcul en fonction du nombre de lots) en laissant inchangés les droits annuels consécutifs à cette cotisation et après en avoir délibéré, approuve ces cotisations.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, contre et abstentions, des présents et représentés.

2- Adhérents collectifs :

Projet de résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la proposition par le Conseil d'Administration de fixation du montant des cotisations pour 2020 pour les adhérents collectifs décide de ramener le montant maximum de cette cotisation annuelle à 830 € et de mettre à disposition un abonnement supplémentaire à la revue trimestrielle par tranche de 50 lots au-delà des 50 premiers avec un maximum de 6 abonnements sous réserve que le Conseil syndical fournisse les noms et adresses mail de leurs membres bénéficiaires de cette mesure. Les autres dispositions actuelles relatives à cette catégorie d'adhérents restent inchangées, et après en avoir délibéré, approuve ces cotisations.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, contre et abstentions, des présents et représentés.

6– Information sur le programme d'actions pour l'exercice 2018/2019.

Projet de résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de l'avancement du programme d'actions voté en juin 2018 concernant l'exercice 2019 prend acte de ce document élaboré par le Conseil d'Administration.

7 – Approbation du programme d'actions pour l'exercice 2019 / 2020

Projet de résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du programme d'actions proposé par le Conseil d'Administration concernant l'exercice 2019 / 2020 et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, contre et abstentions, des présents et représentés.

8 – Approbation du budget prévisionnel pour 2020

Projet de résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel pour l'exercice 2020 proposé par le Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, contre et abstentions, des présents et représentés.

.....

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président
Gérard ANDRIEUX